

Règlement sportif particulier PNF

Le titre champion de la nouvelle Région sera attribué dès la fin de saison 2017-2018. Ce titre concerne le championnat Ligue PNF pour lequel la participation de cette équipe est obligatoire (décision FFBB du 24-25 Avril 2015)

1- Aucune équipe ne descend de NF3

L'équipe classée 1^{ère} accède au championnat NF3

Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} descendent en RF2

Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} de RF2 accèdent à la PNF

2- Une équipe descend de NF3

L'équipe classée 1^{ère} accède au championnat NF3

Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} descendent en RF2

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de RF2 accèdent à la PNF

3- Deux équipes descendent de NF3

L'équipe classée 1^{ère} accède au championnat NF3

Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} descendent en RF2

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de RF2 accèdent à la PNF

4- Trois équipes descendent de NF3

L'équipe classée 1^{ère} accède au championnat NF3

Les équipes classées 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} descendent en RF2

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de RF2 accèdent à la PNF

5- Places libres

- a) Dans le cas où une équipe descendante de NF3 est maintenue par la Commission Fédérale des Compétitions, l'équipe la mieux classée des équipes descendantes de PNF se verra proposer son maintien en PNF ; en cas de refus la place disponible sera proposée aux autres descendants dans l'ordre du classement.
- b) Dans le cas où une équipe ne s'engage pas en PNF, la place libre sera proposée à l'équipe la mieux classée des équipes descendantes ; en cas de refus la place disponible sera proposée aux autres descendants dans l'ordre du classement.

6- Non engagement en championnat de France

- a) Si une équipe régulièrement qualifiée en championnat de France ne se réengage pas en championnat de France et demande son intégration en championnat PNF, celui-ci se déroulera à 13 équipes.
- b) Cette disposition est également applicable dans le cas où une équipe régulièrement qualifiée en championnat de France est rétrogradée par la FFBB en championnat de ligue et si elle demande sa réintégration en PNF, sous réserve de toutes dispositions règlementaires.

7- Autres cas

Les cas non prévus au présent règlement seront soumis au Comité Directeur de la ligue